



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Burundi

Question écrite n° 42720

Texte de la question

M. Patrick Balkany appelle l'interet de M. le ministre des affaires etrangeres sur la situation du guerre civile ethnique qui s'est developpee au Burundi. Des populations innocentes sont quotidiennement l'objet de deportations et de massacres, rappelant ainsi cruellement des faits similaires ayant frappe le Rwanda. Il lui demande de bien vouloir indiquer quelles sont les initiatives que les autorites francaises sont decidees a prendre afin de contribuer a ce que toutes ces exactions cessent au plus vite.

Texte de la réponse

Le Burundi subit, depuis l'assassinat, en octobre 1993, du president Ndadaye (democratiquement élu en juin 1993) et les tres nombreux massacres qui ont suivi, une tres grave crise. L'absence prolongee de consensus institutionnel entre les differentes composantes de la nation burundaise alimente ce conflit qui a deja cause des milliers de victimes. Les efforts de la communaute internationale (Nations unies, Organisation de l'unité africaine, Union europeenne, pays de la region,...) pour aider le Burundi a surmonter cette grave crise n'ont pas encore abouti. La France n'a cesse, depuis le debut de la crise, d'intervenir pour appeler toutes les parties burundaises au dialogue et a la reconciliation. Avec ses partenaires de l'Union europeenne, elle a, aussi longtemps que cela a ete possible, activement soutenu les forces politiques moderees (soutien a la convention de gouvernement qui organisait le partage du pouvoir entre majorite et opposition, declaration de Carcassonne sous presidence francaise de l'Union europeenne...), voulant esperer qu'elles sauraient s'imposer et proceder a la necessaire reconciliation nationale. Cependant, les extrémistes de tous bords ont progressivement gagne du terrain au detriment des forces politiques moderees. En mai 1996, le blocage total des institutions, l'absence de progres vers une solution politique nationale et de perspective de reformes ont conduit la France a estimer que les conditions necessaires au bon deroulement de la cooperation militaire n'etaient plus reunies. Elle l'a donc suspendue. La degradation de la securite a, par ailleurs, entraine la fermeture de l'ecole francaise de Bujumbura et la quasi-interruption, de fait, de la cooperation civile. Le blocage des institutions, le pietinement de pourparlers de paix menes par l'ancien president tanzanien, Julius Nyerere, la menace, enfin, d'une intervention militaire regionale, ont precipite les choses. Le 25 juillet 1996, avec l'aide de l'armee et sans effusion de sang, l'ancien president Buyoya (qui fut, de 1987 aux elections de 1993, l'artisan de la democratisation au Burundi) a repris le pouvoir en promettant de sauver le pays du chaos et de travailler en vue d'une solution politique. Dans des circonstances aussi graves, la France estime que la priorite est de retablir la paix civile et de rechercher la reconciliation nationale. Avec ses partenaires de l'Union europeenne, elle ne menage aucun effort pour que s'engagent des negociations entre tous les protagonistes. C'est a son initiative que l'Union europeenne a recemment charge M. Ajello, son envoye special pour les Grands Lacs d'intervenir : aupres du regime de Bujumbura afin de l'encourager de maniere pressante a engager des negociations sans exclusive ; aupres de toutes les parties burundaises, y compris de la rebellion, afin de les presser de renoncer a la force, d'engager le dialogue politique et de negocier ; aupres des pays de la region, afin de les convaincre de prendre en compte les gestes faits par le regime de Bujumbura (retablissement de l'Assemblée nationale et des partis politiques) et donc d'assouplir les sanctions economiques qu'ils imposent au Burundi et dont les consequences humanitaires

sont extrêmement lourdes, voire dramatiques. La situation au Burundi ne peut être dissociée des autres graves problèmes qui affectent la région des Grands Lacs depuis la tragédie rwandaise de 1994. La présence de deux millions de réfugiés rwandais au Zaïre et en Tanzanie, sans perspective de retour rapide, est là pour le rappeler. Les différents problèmes de la région sont liés les uns aux autres. Nous estimons donc que la paix ne pourra revenir dans la région que dans le cadre d'un règlement global et négocié. C'est pourquoi, nous demeurons convaincus de la nécessité de réunir une conférence, sous l'égide des Nations unies et en liaison avec l'OUA, sur la paix, la sécurité et la stabilité dans la région des Grands Lacs. C'est dans ce cadre que des engagements fermes des États concernés peuvent être obtenus et leur mise en œuvre contrôlée et garantie par la communauté internationale. C'est par le rassemblement de tous les efforts et de toutes les énergies que l'on pourra prétendre restaurer durablement la paix dans cette région. La France, à titre bilatéral et dans le cadre de l'Union européenne, s'emploie activement à atteindre cet objectif.

Données clés

Auteur : [M. Balkany Patrick](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42720

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 septembre 1996, page 4750

Réponse publiée le : 14 octobre 1996, page 5386